

L'ESCALADE

DANS LE PARC DE LA GATINEAU



LE PARC DE CONSERVATION DE LA CAPITALE

Depuis l'adoption du Plan directeur du parc de la Gatineau (2005), la Commission de la capitale nationale (CCN) met davantage l'accent sur la conservation des écosystèmes. L'escarpement d'Eardley est l'écosystème naturel le plus riche et le plus fragile du Parc et les diverses activités qui s'y pratiquent depuis des décennies, dont la randonnée pédestre, la géocachette, le deltaplane, l'équitation et l'escalade, ont causé des dommages.

L'ESCALADE SUR L'ESCARPEMENT D'EARDLEY

Dans le but de maintenir certaines parois ouvertes, la CCN a publié le rapport « Évaluation écologique et identification des sites à conserver pour la pratique de l'escalade au parc de la Gatineau ». Malgré les efforts des grimpeurs d'épargner le milieu naturel, l'effet cumulatif de la présence humaine exige la restauration de plusieurs secteurs.

OÙ PRATIQUER L'ESCALADE?

À la suite des pourparlers avec la communauté des grimpeurs, la CCN a décidé d'ouvrir cinq parois comportant 64 voies.

- La paroi Home Cliff-Centre
- Les trois parois du site Twin Ribs : Down Under, Eastern Block et The Left Twin
- La paroi Western CWM-Ouest

UN EFFORT CONJOINT

Ces parois nécessitent des aménagements particuliers afin que la faune et la flore fassent l'objet d'une meilleure protection. De plus, en vous conformant aux règlements suivants, vous aiderez à limiter la dégradation de l'escarpement et l'escalade continuera d'y être permise.

- Empruntez seulement les sentiers officiels et les voies permises.
- Il est interdit de créer de nouvelles voies et de marcher au sommet de l'escarpement.

Les personnes qui contreviendront à ces règlements seront passibles d'une amende (ou d'une autre peine).

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ!

Si vous décidez de pratiquer l'escalade, vous devez savoir ce qui suit.

- L'escalade comporte des risques (p. ex. les chutes) pouvant causer des blessures graves, voire la mort.
- Le matériel ancré dans la paroi n'a pas été installé ni inspecté par la CCN.



sans trace
CANADA

Éthique du Plein air

L'escalade : à vos propres risques. Prudence et... amusez-vous bien!

- Étant donné l'éloignement des lieux et le type de terrain, il est possible que vous ayez de la difficulté à communiquer avec les services d'urgence et que ces derniers prennent plus de temps à vous trouver et à vous venir en aide en cas de besoin.

Vous devez évaluer vous-même les risques auxquels vous vous exposez. Vous êtes l'unique responsable de votre sécurité, de vos décisions et de vos actes.

CODE DE CONDUITE

- Assurez-vous de posséder la formation, les connaissances et l'expérience requises pour faire de l'escalade de façon sécuritaire.
- Utilisez l'équipement approprié, y compris l'équipement de protection individuelle (p. ex. un casque), et vérifiez qu'il est en bon état de fonctionnement.
- N'utilisez pas le matériel ancré dans la paroi à moins d'avoir les connaissances et l'expérience nécessaires pour évaluer s'il est sécuritaire (p. ex. s'il est en bon état, bien placé, bien ancré).
- Choisissez une voie à la mesure de vos habiletés techniques.
- Assurez-vous d'être en santé et en bonne forme physique et de ne pas avoir les capacités affaiblies (p. ex. par la fatigue, un médicament, l'alcool ou la drogue).
- Vérifiez que les conditions météorologiques sont favorables.

Protégeons le Parc, une visite à la fois!

RENSEIGNEMENTS :

Site Web de la CCN :
capitaleducanada.gc.ca/gatineau

Centre des visiteurs du parc de la Gatineau :
819-827-2020

ATS : 613-239-5090

